

Je jardine ... et je fais quoi de mes déchets verts...?

Qu'est-ce qu'un « déchet vert » ?

- les « petits » déchets végétaux : tontes de gazon, feuilles, plantes, et petits branchages (moins de 1m de long et moins de 5cm de diamètre).
- les « gros » déchets végétaux : arbustes déplantés, branches de plus de 1m et 5cm ...etc.

☒ Je ne les brûle pas :

- ⇒ C'est interdit dans toute la région des Hauts de France (amende de 450€),
- ⇒ J'empeste mes voisins,
- ⇒ Je pollue mon entourage et la nature (émission de composés toxiques : particules, dioxines...)
- ⇒ Je risque de déclencher un incendie.

Avec les « petits » déchets végétaux, 2 solutions :

☒ Je fabrique mon compost, et je le réutilise comme engrais :

- ⇒ Je vais chercher un composteur de 600 ou 800 litres (moyennant une participation financière) au service « cadre de vie déchets » 78 rue de Tilloy à Beauvais, muni d'un justificatif de domicile,
- ⇒ Je mets dedans mes déchets verts, j'arrose et je mélange de temps en temps,
- ⇒ Au bout de quelques mois, je recycle le compost ainsi créé dans le jardin.

☒ Je les mets dans la collecte des déchets végétaux :

- ⇒ Je vais chercher au POINT VERT, rue des prairies, des sacs en papier kraft pour les **déchets verts autorisés** : tontes de gazon, feuilles, plantes, petits branchages (= petits déchets végétaux)
 - ▲ **non autorisés** : bâches, sacs plastique, reste de repas, cendres, objets en verre et pots de fleurs, pierres, cailloux, terre, produits d'entretien de jardin et outils de jardin... (☞ Déchèterie)
- ⇒ Le dimanche soir (le soir seulement, surtout en cas de pluie!), je sors mes sacs de déchets verts (**▲ 7 sacs maximum et 4 fagots ficelés**), et ils seront enlevés tous les lundis très tôt, d'avril à novembre.
- ⇒ Les déchets de la collecte sont eux aussi transformés en compost, et je pourrai en bénéficier gratuitement en me rendant à la déchèterie d'Auneuil aux dates prévues (souvent en avril).

Avec les « gros » déchets végétaux, une seule solution : la déchèterie !